

EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIREOBJET: stationnement Place Notre Dame

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT : que pour permettre la mise en place des véhicules techniques du spectacle pour les enfants offert par le CCAS à la salle des Fêtes d'ARBOIS, il est nécessaire de réglementer provisoirement le stationnement sur la Place Notre Dame.

ARRETE

Article 1er : Le stationnement sera interdit aux véhicules, sur trois emplacements sur la Place Notre Dame.

Le 3 décembre 2023
A partir de 8 heures

Article 2 : Des panneaux réglementaires posés à la diligence des Services techniques porteront ces dispositions à la connaissance des usagers.

Article 3 : La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux.

ARBOIS, le 13 novembre 2023

La Maire,



Pour M^{me} la Maire et par délégation

Catherine BUGADA
Troisième Adjointe, chargée
de la participation, de la citoyenneté
et des associations

Valérie DEPIERRE